

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 18 décembre 2007, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Robert Savard, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi, et présente un exposé des prévisions budgétaires pour l'année 2008.

#### **2007-12-679 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008**

Les prévisions budgétaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2008 sont déposées devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte, pour l'exercice financier 2008, un budget équilibré de 57 234 600 \$.

ADOPTÉ

#### **2007-12-680 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2008-2009-2010**

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2008, 2009 et 2010 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2008, 2009 et 2010, au montant de 85 310 405 \$, se détaillant comme suit :

- 2008 : 21 498 405 \$ ;
- 2009 : 36 962 000 \$ ;
- 2010 : 26 850 000 \$.

ADOPTÉ

**2007-12-681 PUBLICATION D'UN DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2008 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2008-2009-2010**

VU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield décrète qu'un document explicatif du budget 2008 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2008, 2009 et 2010 soit publié dans Le Journal Saint-François.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

**2007-12-682 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du 18 décembre 2007 spécifique à l'adoption des prévisions budgétaires 2008 et du programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier